

Rémunération des tuteurs étendue aux Professeurs Techniques



Montreuil, le 6 février 2023

Depuis quelques années, la **CGT PJJ** est engagée dans un travail revendicatif sur la reconnaissance des missions de tutorat.

Cela a conduit à ce que l'an passé, la rémunération des tuteurs d'éducateurs et de directeurs stagiaires soit enfin restaurée. Une première étape légitime, pour une rémunération revalorisée qui permet de reconnaître en partie l'indispensable accompagnement des stagiaires.

En conséquence, chaque tuteur dans le cadre des formations initiales de ces deux corps est dès lors rémunéré à hauteur de 700 euros par séquence de stage.

La CGT PJJ qui revendique l'étendue de cette rémunération à tous les agents qui accompagnent des stagiaires, tous corps confondus, a obtenu récemment une nouvelle avancée avec l'**intégration du corps des professeurs techniques dans cette même rétribution.**



Cette nouvelle étape est encourageante et doit permettre d'obtenir des avancées pour tous les autres corps. Toutefois, la CGT PJJ revendique aussi une reconnaissance du temps accordé à cette mission avec l'attribution d'un temps de décharge pour chaque tuteur !

On ne lâche rien !

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : cgtppj.national@gmail.com – Site internet : www.cgtppj.org - Facebook : CGT PJJ - Instagram : CGT PJJ